

Questions orales

La tâche du gouvernement consiste à élaborer des politiques. C'est pour cela que nous avons été élus. Le travail du CRTC consiste à mettre ces politiques en oeuvre. C'est pour cette raison que cet organisme a été créé.

Nous avons déposé une directive à la Chambre dans le cadre normal des activités parlementaires. Elle établit une politique qui instaure la concurrence et qui bénéficie aux consommateurs. Ceux-ci ont demandé que nous fassions preuve de leadership et c'est ce que nous faisons.

Si le Bloc québécois et le Parti réformiste estiment que la directive doit être retirée et que le monopole créé par le décret d'exemption doit être maintenu, qu'ils le disent.

La directive a été déposée à la Chambre. Nous avons suivi un processus ouvert, transparent et public. Nous voulons une bonne politique. Que l'opposition nous dise ce qu'elle a à proposer.

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, manifestement, ces bons arguments n'ont pas convaincu le président du CRTC qui, lui, est hors pair en la matière.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Ma question en était une qui portait sur l'intégrité du gouvernement, et le gardien de l'intégrité du gouvernement, le responsable ultime de l'intégrité du gouvernement, c'est le chef du gouvernement. C'est donc à lui que je repose la question, au premier ministre, en lui demandant de nous dire comment il peut prétendre que son gouvernement a agi normalement dans ce dossier, et a agi avec intégrité, lorsqu'on sait que les décrets en question ont été façonnés sur mesure pour Power DirecTv dans laquelle son gendre possède des intérêts?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Encore une fois, monsieur le Président, le chef de l'opposition choisit de mêler la politique sur la radiodiffusion et des accusations qui n'ont aucun fondement.

Je lui rappelle que la situation découle de la prise d'un décret d'exemption qui avait pour résultat de créer un monopole dans la radiodiffusion directe par satellite.

Je rappelle au chef de l'opposition que le décret d'exemption était prévu à l'origine dans un projet de loi du gouvernement précédent.

• (1420)

La note explicative dit qu'il existe un décret d'exemption en raison de l'approche technologiquement neutre de la loi. Par exemple, techniquement, une chaîne spécialisée en immobilier constitue bel et bien de la radiodiffusion, mais le Conseil voudrait probablement l'exempter.

Le CRTC s'est servi d'un décret d'exemption pour autoriser la mise en place au Canada d'un service de radiodiffusion directe par satellite, ce qui constitue un élément très important du domaine de la radiodiffusion.

Il n'avait jamais été prévu qu'un décret d'exemption servirait à une telle fin. Il est tout à fait approprié que le gouvernement recherche une méthode transparente de délivrance des licences pour de tels services et ne soit pas indifférent à son arrivée sur notre marché.

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, pauvre CRTC! Il y a quelqu'un qui est chargé de défendre l'intégrité du gouvernement, c'est le premier ministre et il ne dit pas un mot. Il y a quelqu'un qui est chargé de défendre le CRTC en cette Chambre, il ne dit pas un mot, et c'est le ministre de l'Industrie qui tente de couvrir tout cela. C'est lui qui s'est mis les pieds là-dedans, alors qu'il n'avait pas d'affaire là.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Je donne une autre chance au premier ministre d'assumer ses responsabilités dans le dossier. Je lui demande comment il peut persister à affirmer qu'il a agi normalement et que le dossier suit son cours, alors que le consortium Expressvu, l'autre, le concurrent qui, lui, s'était soumis au CRTC, a déjà clairement indiqué qu'il défiera les décrets gouvernementaux par la voie judiciaire, que le CRTC refusera de mettre en oeuvre des décrets qu'il estime illégaux et envisage, lui aussi, de saisir les tribunaux de cette affaire?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début, le premier ministre a agi avec la plus grande intégrité en se retirant de toutes les discussions concernant ce dossier.

L'objectif du gouvernement est d'instaurer un environnement concurrentiel dans ce secteur crucial. Apparemment, beaucoup d'avis juridiques circulent sur cette affaire. Le député sait très bien que l'on peut trouver des avocats pour défendre n'importe quel point de vue.

Cependant, en l'occurrence, nous ne doutons pas d'avoir agi sans outrepasser le pouvoir que nous donne la loi. Nous avons institué un processus ouvert et transparent. Nous voulons mettre en place une politique qui favorise la concurrence et bénéficie aux consommateurs.

Je le répète, si le chef de l'opposition a quelque suggestion que ce soit à faire sur la politique, s'il veut que nous protégions des intérêts précis, nous sommes disposés à l'écouter.

Le Président: Je prie les députés de bien vouloir poser des questions directes et de donner des réponses un peu plus courtes.